

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

**10 fr. par AN**

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**ADMINISTRATION**

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

**PUBLICITÉ**

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 1<sup>er</sup> Octobre

## UN DISCOURS DE M. FERRY

Au banquet qui a suivi la distribution des récompenses aux lauréats de l'exposition du cinquantenaire du comice de l'arrondissement de Saint-Dié, M. Jules Ferry a prononcé le remarquable discours suivant :

Comme président de ce banquet, je réclame l'honneur de porter la santé du président de la République. Rendons hommage, non seulement à sa suprême magistrature, mais aussi à sa personne, à cause des services considérables qu'il a rendus à la République depuis bientôt quatre ans. (Applaudissements.)

La France lui sait gré et elle lui est reconnaissante de la grande noblesse avec laquelle il représente le pouvoir exécutif républicain devant le pays, du tact exquis avec lequel il sait parler au nom de la France, soit au peuple français, soit à l'Europe, (Applaudissements.) de tout ce qu'il emploie d'efforts personnels pour imprimer à la période républicaine qu'il préside, ce double caractère d'apaisement et de stabilité qui est dans les vœux profonds du pays. (Applaudissements répétés.)

Messieurs, l'apaisement, la stabilité, c'est de la politique et je ne devrais pas en faire dans cette réunion de travailleurs, d'agriculteurs venus de tous les points de l'horizon et auxquels on n'a pas demandé de déposer leur cocarde en entrant pour prendre place à ce banquet. Et pourtant, c'est là, il me semble, une formule qui peut convenir à tout le monde dans cette assemblée. Je vois ici beaucoup de républicains ; ils ne sont pas tous de l'avant-veille, ni même du lendemain, mais ils sont tous des gens sincères. Quant aux autres, je jure qu'ils ne me démentiraient pas si je leur disais : Vous le serez demain !

C'est que la République, à l'heure présente, n'est plus une formule de parti ou de combat, c'est l'atmosphère qu'on respire, la vérité qui pénètre, se mêle à toutes choses, enveloppe et discipline sans qu'ils s'en doutent, les esprits les plus rebelles, s'impose aux moins clairvoyants.

Mais, vraiment, serait-ce faire trop de politique que de demander à ceux qui attendent encore, s'il s'en rencontre, par hasard, dans cette assemblée, en quel point de la grandeur française, en quelle branche de la chose publique, la Répu-

blique s'est montrée au-dessous de ce grand rôle du gouvernement que la majorité du pays lui a confié ?

Est-ce dans l'ordre économique ? Ce n'est pas aux agriculteurs qui m'entendent qu'il est besoin de le rappeler. Sous quel régime autre que celui du suffrage universel, qui vous donne, travailleurs de la terre, dans les conseils du pays une juste prépondérance, sous quel autre régime auriez-vous pu triompher de ce sophisme si longtemps professé par une fausse science, si cavalièrement proclamé par le gouvernement qui a précédé celui de la République, à savoir que l'industrie agricole étant le fondement même et la source du travail national, devait entre toutes les branches du travail national, être exclue de la protection ? (Applaudissements.)

Ah ! la tâche était rude ; la citadelle, bien défendue, ne s'est rendue que devant les manifestations les plus répétées, les plus précises de la volonté nationale. Aujourd'hui, cette tâche est accomplie ou bien près de l'être. Nous la compléterons, nous la consoliderons. (Vive approbation.) Et, s'il y a quelque chose à y reprendre où à y ajouter, le pays, qui a su se faire entendre avec tant de courage, tant d'énergie, saura bien lui-même nous avertir des défauts inséparables d'une œuvre si rapidement accomplie.

Mais ce n'est pas sur la politique intérieure que portait l'objection principale des monarchistes obstinés. J'en ai connu beaucoup, de très distingués et de très sincères, qui étaient trop éclairés pour ne pas reconnaître, après tant de redoutables épreuves, que la République est capable d'apporter à la défense de l'ordre social une énergie particulière et qu'il n'y a dans la forme républicaine rien qui répugne à une bonne gestion économique et financière, à une saine conception des besoins matériels et moraux du pays, à l'administration d'un bon père de famille.

Cela est vrai, me disait-on, mais c'est une chose à craindre qu'au sein de l'Europe monarchique, la France républicaine sera toujours impuissante à réaliser une grande alliance durable et féconde et, un de ces hommes monarchiques, familier avec les affaires européennes dans lesquelles il avait joué un rôle il y a vingt ans, ajoutait : Vous ne connaissez pas les cours de l'Europe, il faudrait à la République, pour avoir raison de leurs défiances, plusieurs générations de présidents.

Messieurs, nous ne sommes qu'à la deuxième présidence de la République définitive, et nous avons traversé plus d'une tempête. Qui oserait dire encore aujourd'hui, qu'entre la République française et les grandes monarchies européennes,

il ne peut y avoir ni entente ni sympathies. (Applaudissements répétés.)

Quand cet événement considérable, inespéré, d'un grand prince, souverain absolu de 100 millions d'hommes, tendant à la République française une main amicale par dessus l'Europe coalisée, quand ce fait, gros de conséquences, est-il devenu possible ?

Est-ce parce que quelques bandes tapageuses ont traîné dans les rues de Paris les cris de : « Vive la Russie ! » comme elles y avaient poussé celui de « Vive la Commune ! » Non n'est-ce pas. Mais quand la République est revenue à sa première manière, à la méthode de l'ordre, de la sagesse, de la stabilité ; quand il a été visible pour tout le monde que dans ce noble pays les couches de désordres sont peu profondes, qu'il suffit de vouloir faire savoir seulement qu'on le veut, pour chasser l'écume malfaisante qui s'agite à la surface du peuple, mais qui en laisse intactes les profondeurs laborieuses et saines.

Assurément, messieurs, par les idées que nous n'avons cessé de soutenir depuis vingt ans, nous qui avons souvent rempli l'ingrate mission de prêcher la sagesse à notre parti, il y aurait l'occasion d'un triomphe facile, trop facile en vérité. Mais nous ne voulons triompher de personne, nous constatons une situation où les éléments de durée, d'apaisement dans les esprits, d'ordre dans les idées deviennent plus forts de jour en jour, et je vous dis : Gardons ces biens précieux, ils sont le secret, tout le secret de l'avenir.

Messieurs, dans la sécurité qui nous vient de nous-mêmes, de notre propre force, de cette puissance militaire dont le récent déploiement commandait l'admiration (salves d'applaudissements), et dans la sécurité qui nous vient des autres et qui double notre confiance, restons ce que nous étions hier ; persévérons dans ce labeur silencieux, infatigable, dont vous êtes tous messieurs dans les ordres divers, les dignes collaborateurs.

Le relèvement de la France n'est point au prix de manifestations bryantes, toujours stériles, souvent nuisibles. On ne le hâterait pas d'une heure, on ne pourrait le retarder que par politique, provocations et imprudence.

Messieurs, l'heure actuelle est unique dans notre histoire contemporaine. Il ne vous a pas été donné depuis vingt ans d'embrasser un horizon aussi paisible. Le pays qui lutte, le pays qui travaille, n'a rien à redouter des agitations populaires. Il peut également se rassurer sur l'état de l'atmosphère parlementaire.

Je vous le dis, messieurs, en toute confiance, il n'y a pas de crise ministérielle dans l'air. La

session d'automne, qui ramène souvent les Français mécontents ou agités, ne troublera pas votre quiétude laborieuse. Vous n'avez pas à redouter de crise, une de ces crises que vous craignez à bon droit et qui sont devenues odieuses au pays.

C'est que, même, pour les impatientes irrécidables, les hommes pressés de prendre le pouvoir ou irrités de l'avoir perdu, il s'est dégagé des événements une grande leçon de choses, la leçon de choses de Cronstad et de Portsmouth.

Et les plus agités ont compris que ce n'est pas à un gouvernement incertain, menacé, travaillé par les crises, que de telles bonnes fortunes de l'histoire pouvaient être réservées.

Ayez foi aussi, messieurs, dans la sécurité de l'horizon européen. Les accords nouveaux qui s'annoncent et qu'il importe de cultiver précieusement, d'achever, de consolider, ces accords ne constituent, croyez bien, des menaces pour personne. Ils sont, dans la pensée de ceux qui les concluent, des manifestations pacifiques, des gages de paix. Et, n'est-ce pas la paix qu'il vous faut, paix au dedans et au dehors, au moment où va s'accomplir une évolution économique qui sera la conséquence de la révision des tarifs de douane.

Si l'agriculture, si l'industrie, ont demandé au législateur de les protéger, ce n'est pas, vous le savez bien, pour se faire des droits de douane un oreiller pour s'endormir ; c'est pour accomplir, à l'abri des contre-coups des crises agricoles ou industrielles au dehors, de nouveaux progrès. Vous allez augmenter votre production, engager de nouveaux capitaux dans vos affaires. Il vous faut pour tout cela la paix. Vous l'aurez, messieurs.

L'étoile de la France est à cette heure vivace à l'horizon. Même du côté qui reste éternellement sombre et par où la pluie signe toujours, il s'est produit une éclaircie. Un acte récent de sage politique a supprimé cette torture inutile, la dernière qu'on ait inventée, celle qui condamnait le prisonnier à regarder ceux qu'il aime derrière les grilles de son cachot, sans avoir la permission de leur toucher la main.

Messieurs, on a pu dire, à certaines époques de calme extérieur et d'inertie apparente, que la France s'ennuie. Aujourd'hui, les dilettanti de la politique peuvent trouver la politique que nous faisons ici tout ensemble bien pâle et bien terne. On ne renverse plus les ministères, on a délaissé les programmes ambitieux d'autrefois. Quelques-uns en gémissent, mais aucun n'osera répéter aujourd'hui que la France s'ennuie.

Non, la France ne s'ennuie pas, messieurs,

## XI

UNE ÉCLAIRCIE PENDANT L'ORAGE

Après tant de chagrins, d'ennuis et de déceptions de toute espèce, Rosa avait bien gagné la tranquillité dont elle jouissait dans sa nouvelle position.

Sa nature honnête et sympathique lui conquit rapidement tous les cœurs. La générale la tenait en haute estime, les enfants l'adoraient, les domestiques et particulièrement Zita rendaient justice à ses qualités de charme et de douceur. Elle menait une vie calme, pas complètement heureuse cependant. Son bonheur n'eût été parfait que si elle avait été exemptée de soucis au sujet de Michel. Il n'en était malheureusement pas ainsi : les nouvelles du Tonkin arrivaient, désastreuses quelques fois, tristes souvent, inquiétantes toujours.

Les engagements meurtrier se succédaient, et la jeune fille se demandait si celui qu'elle aimait n'était pas au nombre des morts. Les épidémies sévissaient, et elle craignait que son cousin ne fût au nombre des victimes.

Par Gobeux qu'elle voyait de temps à autre, elle obtint l'adresse du père Loëb, le vieux serrurier dont le neveu était parti pour le Tonkin en même temps que Michel. Le brave homme, très anxieux lui-même, n'avait pas reçu de lettre de son cher Simon. Il ignorait où il était et se trouvait dans l'impossibilité de lui écrire.

Rosa ne pouvait cependant se résigner à rester dans cette cruelle incertitude. Elle s'adressa franchement au général, qui lui promit d'user de toute son influence pour lui faire savoir au plus tôt où était Michel Herz, engagé dans la légion étrangère.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 52

## SANS PEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE  
A PARIS

### X

LE GÉNÉRAL

Il fallait pourtant qu'elle retournât à l'hôtel Kléber pour chercher sa valise et surtout pour dire encore une fois merci à Gobeux, à la crémèrie et à tous ceux qui s'étaient montrés bons pour elle. Après avoir promis de revenir le plus tôt possible, elle finit par obtenir que Marthe et Henri consentissent à la laisser s'éloigner, au bras de M<sup>me</sup> Reuter.

— Tu reviendras pour dîner avec nous ? lui demanda la fillette.

— Et tu nous raconteras une autre belle histoire ? ajouta le petit garçon.

— Oui, mon chéri.

Toute heureuse de sa matinée, elle entra à la crémèrie, à l'heure du déjeuner, les yeux brillants de joie, la bouche souriante.

— Victoire ! s'écria M<sup>me</sup> Reuter qui marchait à sa suite, notre jeune amie a enfin une bonne place !

Tous les visages rayonnèrent de plaisir à cette heureuse nouvelle, sauf celui de Catherine, dont le front s'assombrit.

Chacun se leva pour la féliciter. Puis ce furent des questions sans fin :

— Chez qui entrait-elle ?

— En quelle qualité ?

— Était-ce un emploi lucratif ?

— Pouvait-elle être tranquille à présent pour un bon bout de temps ?

Toutes ces interrogations se croisaient si rapidement, qu'elle ne pouvait répondre à aucune. Ce fut M<sup>me</sup> Reuter qui parla pour elle, après avoir imposé silence à tout le monde :

— Rosa entre dès ce soir comme gouvernante des enfants, dans la maison du général Douvrière.

En entendant prononcer ce nom populaire et respecté de tous les patriotes, les têtes se découvrirent et les braves Alsaciens se mirent à crier :

— Vive Rosa Herz ! Vive le général ! Vive la France.

On l'entoura de plus belle. Les hommes lui donnèrent de chaudes poignées de mains, les femmes l'embrassèrent avec effusion.

Seule, Catherine ne bougea pas. Elle venait précisément de recevoir la lettre du général.

Animée d'une jalousie méchante, elle resta assise, penchée sur son assiette, attendant que Rosa vint à elle. L'aimable jeune fille ne songea pas un instant à lui en vouloir de cette froideur qui touchait à l'ingratitude.

Et elle s'assit à côté de la Prussienne, évitant avec une délicatesse exquise, d'étaler son bonheur pour ne pas éveiller trop de regrets dans le cœur ulcéré de sa rivale toujours malheureuse. Catherine ne fit aucune allusion au changement de position de celle qu'elle haïssait ; pendant le déjeuner, il fut question de tout excepté de cela.

Rosa alla dans sa chambre pour faire descendre sa valise. Avant de quitter l'hôtel Kléber, elle renouvela ses remerciements à M<sup>me</sup> Reuter et la supplia, comme dernière prière, de vouloir bien ne pas renvoyer Catherine jusqu'à ce qu'elle eût trouvé du travail. La brave femme lui promit tout ce qu'elle voulait.

La jeune fille entra dans la crémèrie pour annoncer cette bonne nouvelle à Catherine, qui lui répondit sèchement :

— C'est inutile ; puisque j'ai reçu de l'argent de mes parents, je garde votre chambre pour moi toute seule, et j'en payerai le loyer. Je n'ai besoin de la charité de personne ! et cependant je ne suis pas comme vous, moi, je n'ai pas votre chance !

Rosa ne répliqua pas et se contenta de la plaindre.

— Décidément, pensa-t-elle en se retirant, elle est incorrigible !

Catherine sortit à son tour de la crémèrie et suivit longtemps du regard le fiacre qui emportait Rosa vers la maison du général. Elle vit la voiture disparaître au tournant d'une rue, et demeura un instant immobile, sur le trottoir.

— Tout n'est pas fini, murmura-t-elle, j'ai été éconduite... il faut qu'elle soit chassée !... Comment arriver à ce résultat ?... je n'en sais rien, mais je le veux !... et j'y parviendrai, j'en fais le serment !...

elle jouit du présent et sourit à l'avenir. Faisons comme elle, messieurs. Nous nous sommes assez souvent réunis, depuis vingt ans, pour mettre en commun nos craintes et nos espérances.

Le Suicide de Boulanger

Bruxelles, 30 septembre, soir. Le général Boulanger s'est suicidé d'un coup de revolver dans l'oreille, sur la tombe de Mme de Bonnemain.

Depuis quelques jours, le général Boulanger était d'une humeur plus sombre. Il quitta ce matin son hôtel, vers dix heures, dans un landau attelé de deux chevaux, et se fit conduire au cimetière d'Ixelles.

Le cocher et le valet de pied qui accompagnaient le général l'attendirent à la porte du cimetière. Il s'est rendu directement à la tombe de Mme de Bonnemain, s'est promené longuement autour ; puis, sortant de sa poche un revolver de gros calibre, s'est tiré un coup de feu dans la tempe gauche. La balle sortit par la tempe droite. Il tomba comme une masse, sans proférer un cri.

On porta alors le cadavre dans le landau, et la police d'Ixelles, immédiatement prévenue, arriva et constata le décès. Sur l'ordre de la police, le landau fut dirigé sur le commissariat de police : le corps était placé au fond de la voiture, le visage couvert d'un mouchoir blanc. Après la constatation d'identité au commissariat, le corps a été transporté à l'hôtel du général, rue Montroyer.

L'Indépendance belge, parlant de la mort de l'ex-général Boulanger, dit : « C'est un événement qui relève du domaine des faits divers, plutôt que de la politique. Le boulangisme est bien mort depuis longtemps. Il avait cessé de vivre le jour où, menacé des rigueurs de la haute cour, son chef avait mis la frontière entre lui et la justice ».

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

M. Larroumet à Cahors

Mardi soir, à l'hôtel du Palais-National, les membres de la commission du musée de Cahors offraient un dîner à M. Larroumet, directeur des beaux-arts, dont la bienveillance pour le musée de notre ville lui a fait enrichir cet établissement d'un si grand nombre de peintures et de sculptures de valeur.

M. le préfet, convié également à ce dîner, était assis à la droite de M. Larroumet, qui avait à

Le général se procura bien vite et sans peine les renseignements qu'il désirait. Il apprit un jour à Rosa non seulement que son cousin faisait partie de la division Négrier, mais encore que son nom ne figurait ni parmi les morts ni parmi les blessés.

La jeune fille, un peu plus tranquille résolut d'écrire à Michel. Elle lui adressa une lettre d'affectueuses paroles dans laquelle elle l'informait de sa situation à Paris. Elle avait, disait-elle, presque une nouvelle famille chez le général Douvrillé, où on la traitait comme l'enfant de la maison.

Elle exprimait ensuite ses vœux les plus ardents pour que la fin de l'expédition fût prochaine, glorieuse pour la France, et surtout pour que le retour de son cousin ne fût pas trop longtemps différé.

Elle terminait en assurant Michel de ses sentiments affectueux, déclarant que s'il avait, comme elle le souhaitait, le bonheur de revenir sain et sauf, il la retrouverait toujours reconnaissante de ce qu'il avait fait pour elle, oublieuse des tristesses passées et pleine d'espoir dans un avenir meilleur.

La lettre était signée : « Ta cousine qui t'aime et qui t'attend avec impatience ! »

Elle n'avait plus maintenant qu'à espérer une bonne réponse. Le général Douvrillé appréciait chaque jour davantage sa vaillance et sa droiture.

Peu à peu, il éprouva pour elle une véritable affection, agissant à son égard plutôt en père qu'en maître.

sa gauche M. Costes, maire de Cahors ; en face de M. Larroumet, avait pris place M. Dangé-d'Orsay, président de la commission.

Le caractère tout intime de cette réunion ne nous permet pas d'entrer dans des détails sur les paroles qui y ont été prononcées ; nous devons dire cependant que, dans sa réponse à un toast que lui a porté M. le maire de Cahors, M. Larroumet a dit que quoi qu'il fût sur le point d'abandonner la direction des beaux-arts pour reprendre sa chaire à la Sorbonne, il espérait bien continuer à être utile au musée de Cahors et que la commission pouvait compter qu'il solliciterait auprès de son successeur pour que les envois d'œuvres d'art soient continués au musée.

Nous n'attendions pas moins de l'attachement de M. Larroumet à sa ville natale.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire le toast de M. le maire de Cahors :

Messieurs,

J'en suis sûr, vous accuseriez d'ingratitude le Maire de Cahors s'il ne profitait de cette heureuse circonstance pour témoigner à notre éminent compatriote, Monsieur le Directeur des Beaux-Arts, notre sincère reconnaissance pour toutes ses attentions, pour tout son dévouement à son pays natal. N'est-ce pas, grâce à lui, que notre musée municipal notamment, s'est enrichi de plusieurs œuvres d'art qui lui ont donné quelque consistance et semblent lui assurer quelq'avenir ! N'est-ce pas aussi à sa haute intervention auprès de l'Etat, que nous devons le buste de notre grand poète cadurcien et ces magnifiques émaux qui rehausseront le mérite artistique du gracieux monument que nous élevons à sa glorieuse mémoire !

Inutile de parler ici du rang d'honneur que l'honorable Monsieur Larroumet occupe déjà dans la République des lettres. On a dit de lui, et ce mot résume tout : Quelle que soit la position qu'il occupe, il la domine.

Permettez-moi donc, Messieurs, de porter un toast chaleureux à Monsieur le directeur des Beaux-Arts, l'honneur du département. Surtout à son dévouement inépuisable pour son pays natal.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons à l'instant la mort de notre compatriote, M. Octave Depeyre, ancien sénateur, ancien ministre de la justice.

Les obsèques auront lieu, samedi, à 10 heures du matin.

Réunion à la gare de Cahors.

LYCÉE GAMBETTA

Par arrêté en date du 26 septembre 1891, M. Pécant, agrégé de philosophie, est nommé professeur de philosophie au lycée de Cahors, en remplacement de M. Mauxon, nommé professeur de philosophie au lycée de Pau.

BOURSE D'AGRÉGATION

Notre compatriote, M. Louis Gaston, vient d'obtenir pour l'année scolaire 1891-92, une bourse d'agrégation près la faculté des lettres de Bordeaux.

BREVET ÉLÉMENTAIRE

Voici les noms des aspirantes définitivement reçues :

Mlles Audubert, Bailly, Bonzerand, Delprat, Gurbelle, Ganot, Lafon, Pebevre, Richard, Puech, Talou, Tessandier, Tronche, Vic, Flaujac et Verdier.

RÉCOMPENSES

Dans la liste des récompenses du concours vi-

Malgré les excellents traitements qu'on lui prodiguait, elle était souvent triste et rêveuse. Le général devina aisément la cause de sa mélancolie.

— Elle pense à l'absent ! se disait-il, ayant pénétré le véritable sentiment qui unissait la jeune orpheline à son cousin. Il n'y a pas de mal à cela, l'une est une honnête fille, l'autre un brave garçon cela fera un bon et heureux ménage.

Jamais il ne manquait, avant d'aller secoucher, d'aller embrasser ses enfants endormis. Un soir qu'il entra dans leur chambre, il trouva Rosa assise, la tête dans ses mains, entre les deux petits lits où sommeillaient paisiblement Henri et Marthe.

— Que fait-elle là ? se dit-il, est-ce qu'elle dort ?

Il s'approcha d'elle pour la réveiller et s'aperçut qu'elle pleurait...

— Diable ! pensa-t-il, la pauvre fille est en plein dans ses idées noires... si je pouvais la consoler un peu...

Il lui mit doucement un doigt sur l'épaule.

Elle était si absorbée par sa douleur qu'elle ne l'avait pas entendu entrer. Elle tressaillit en le voyant et se leva, essayant en vain de retenir ses larmes.

— Eh quoi ! lui dit-il avec intérêt, vous pleurez ! Qu'avez-vous donc ?

— Ah ! monsieur le général ! fit-elle avec tristesse, vous le savez bien, hélas ! pourquoi me le demandez-vous ?

— Votre pensée est au Tonkin, n'est-ce pas, et vous trouvez que c'est bien long, trois mois pour recevoir une réponse à une lettre ?

— Oui, fit-elle simplement en soupirant, c'est

tricolore de Souillac, dont nous parlons plus loin, nous relevons pour Cahors, les noms de M. Depeyre, qui a obtenu un premier prix, médaille d'argent, pour son pulvérisateur et de M. Curbaynes qui a obtenu une médaille d'argent pour son exposition viticole.

Conseil d'arrondissement de Cahors

2<sup>e</sup> PARTIE DE LA SESSION DE 1891

Séance du 21 septembre

Membres présents :

MM. Costes, Coudere, Valmary, Cayla, Veysy-St-Roch, Perboyre, Marcenac, Darnis, Monmayou, Valette.

Membre absent excusé :

M. Peyrichou.

A deux heures de l'après-midi tous les membres présents sont réunis dans la salle ordinaire des séances ; M. Costes préside, et M. Calès, secrétaire général, assiste à la séance.

Le président déclare la séance ouverte et donne la parole au secrétaire pour la séance du 28 juillet dernier.

Le docteur Valette, secrétaire, fait la lecture du procès-verbal de la séance du 28 juillet dont le texte est adopté sans soulever aucune observation. M. le président communique ensuite à l'assemblée le rapport de M. le Directeur des contributions directes, celui de M. le Préfet, et celui de M. Lachière, rapporteur de la commission des finances au Conseil général, (séance du 22 août). Ces trois rapports ont trait aux réclamations de 14 communes (Luzach, Parnac, Vire, Cambayrac, Lacapelle-Cabanac, Belmontet, Montcucq, Douelle, Soturac, St-Vincent-sur-Lot, Lherm, Castelfranc, Anglars-Juillac et Catus) au sujet du mode de répartition de dégrèvement adopté pour 1891 par le Conseil d'arrondissement de Cahors ; mais tandis que les deux premiers rapports concluent à ce que les réclamations de ces communes doivent être admises, et que le conseil d'arrondissement doit établir pour 1892 le mode de répartition qu'il a rejeté pour 1891 ; les conclusions au contraire du rapport de M. Lachière, adoptées par le conseil général estiment que dans l'état actuel il n'y a qu'à attendre ou un nouveau dégrèvement général, ou une nouvelle évaluation des propriétés non bâties. Quant au vœu adressé par le Conseil d'arrondissement au Conseil général, demandant à ce que la répartition de dégrèvement foncier soit faite entre les trois arrondissements pour 1892 d'une manière plus équitable qu'en 1891, la commission, son rapporteur, et le Conseil général d'avis de ne pas l'accueillir, par la raison que de nouvelles évaluations seraient nécessaires pour savoir si les bases qui ont servi au répartition pour 1891, sont erronées.

Ces documents, une fois connus, la discussion générale s'engage sur la question du sous-répartition pour l'année 1892. Les partisans du système administratif, du système, font valoir en faveur de ce système les considérations générales renfermées dans les rapports dont il vient d'être question. Les deux autres arrondissements l'ont adopté, disent-ils, sans contestation. Ce système n'y a soulevé aucune réclamation, tandis que le système adopté dans notre arrondissement l'an dernier a provoqué des réclamations dans 14 communes. Pour eux le système administratif est le seul moyen d'arriver à un taux uniforme d'impôt, à la pé-

bien long.

— Dame !... le Tonkin est un peu plus loin de Paris que Saint-Cloud, et le vaguemestre n'est pas comme nos facteurs, il ne fait pas plusieurs distributions par jour... Que diable ! ma fille, il faut être raisonnable... oui... je comprends... vous avez de vaines idées... C'est bien cela ! quand on n'a pas été à la guerre, on se figure qu'on ne verra jamais revenir ceux qui y sont partis !... Parbleu ! voilà un préjugé stupide !... Mais, mille tonnerres ! j'y suis allé, moi ! à la guerre... et plus d'une fois encore... et me voilà bien portant, en chair et en os !... Vous voyez qu'on n'y meurt pas plutôt qu'autre part !

— Mon frère est tombé à Reischoffen ! dit l'orpheline en sanglotant. Le général s'accusa de maladresse, désolé d'avoir réveillé les sentiments douloureux de la jeune fille en cherchant à la reconforter ; décidément, il ne savait pas consoler les femmes !

Renonçant alors à lui tenir un langage qui lui réussissait fort mal, il résolut de lui parler en soldat. Continuant à baisser le ton pour ne pas réveiller les enfants :

— Eh bien ! lui dit-il, est-ce que vous le plaignez, le glorieux mort de Reischoffen.

Elle leva la tête et répondit avec beaucoup de fermeté :

— Je le pleure mais je ne le plains pas !

— Mettons toutes les choses au pire, continuait-il, supposez que votre cousin ait été comme votre frère, frappé pour la France, que devait inspirer son souvenir, de la fierté ou de la tristesse ? Et si, comme il faut l'espérer, il est vivant et en bonne santé, n'avez-vous pas regret d'avoir pleuré aussi

quation de l'impôt foncier. Ils invoquent l'avis de personnes estimées à juste titre par les membres du conseil et pensent qu'on ne saurait méconnaître la valeur du travail des contributions directes.

Enfin, ajoutent-ils, c'est le système qui, à quelques exceptions près, a été adopté dans toute la France.

Les adversaires du système des surtaxes, ceux qui veulent maintenir la répartition de l'année dernière, c'est-à-dire attribuer le dégrèvement au prorata de l'impôt, du principal de toutes les communes sans exception estiment que ce n'est pas avec des généralités comme celles qu'on leur oppose qu'on peut résoudre la question ; mais avec des faits particuliers plus appréciables de tous, et décisifs par conséquent. Ils citent successivement un bon nombre de communes dont les revenus nets comparés entre eux donnent la preuve d'erreurs manifestes. Un des exemples les plus frappants est fourni par la commune de Douelle.

Cette commune a été prise entre les autres, parce que les partisans du système des surtaxes en ont fait l'an dernier leur grand argument et l'ont signalé comme payant un impôt foncier, à raison de 14,24 0/0. L'administration, dans son tableau colonne 8, l'a en effet, représentée comme payant un impôt foncier à raison de 14,24 0/0 ; mais ce qu'on oublie de dire, et ce taux de 14,24 0/0 n'aura dès lors rien de surprenant, c'est que le revenu net imposable, pour cette commune de 1072 habitants, n'était porté par l'administration qu'à la somme de 22,522 fr. ; tandis que sa voisine, la petite commune de Parnac (481 habitants) est portée pour un revenu de 45,800 fr. — Calamane, pauvre et petite localité de 363 habitants pour un revenu de 25,700 fr., — Gigouzac, commune pauvre de 508 habitants pour un revenu de 42,280 fr., — Francoulès, localité de 561 habitants, pour un revenu de de 50,974 fr., — Maxou, commune étendue en territoire, mais très pauvre (823 habitants) pour un revenu de 76,068 fr., — et la toute petite commune de Mechmont (335 habitants) pour un revenu de 28,930 fr.

Pour qui connaît ces différentes localités, ces chiffres sont significatifs et il n'y a rien à ajouter si ce n'est que Douelle perçoit une moyenne environ de 40,000 fr. pour ses livraisons de tabacs tous les ans, somme suffisante pour solder plus de trente-huit fois son total d'impôt foncier en adoptant les chiffres de l'administration, car alors le principal de cette commune descendrait à 1038, c'est-à-dire à un chiffre inférieur à 1 fr. par tête. De pareils résultats n'ont pas besoin de commentaires et restent les meilleurs juges dans la question.

Mais comment a-t-on pu arriver à des évaluations semblables ? Dans quelques cas c'est en partie parce que les évaluations n'ont pas été faites à la même époque et que les communes avaient été ravagées à des degrés divers par le phylloxéra au moment des évaluations ; mais c'est surtout, parce que les évaluations se sont faites par masses de culture. Ce système consiste à prendre le chiffre de production donné par les mairies ; pour qui sait comment se dressent et comment il est possible de dresser ces statistiques, ne peut guère avoir d'autres résultats que ceux que nous venons de signaler.

Il n'y a qu'un système d'évaluation qui présente réellement des garanties sérieuses ; celui qui opère sur place, qui prend pour base la nature, la

intuitivement ? Les larmes abiment les yeux, fille, les vôtres sont beaux, conservez les tels que les pour plaire toujours à celui qui, en ce moment, sourit peut-être là-bas en relisant votre lettre pour la centième fois. Allons, Mademoiselle, du courage ! Dans la maison du général Douvrillé, hommes, femmes, enfants, tout le monde est militaire, et personne n'a le droit de se conduire en pékin !

La tournure d'esprit joviale et toute ronde du général amena un léger sourire sur les lèvres de la jeune fille.

— Bon ! dit-il enchanté, vous faites risette ! présent, tout est sauvé ! la ville est prise et l'ennemi est enfoncé ! déposez armes ! repos ! allez vous coucher... et moi aussi !

Et après avoir embrassé ses enfants, il se retira.

Le lendemain, une lettre arriva à l'adresse de » Mademoiselle Rosa Herz, chez monsieur le général Douvrillé, à Paris. » Sur l'enveloppe, le timbre de Hono<sup>r</sup> était marqué à l'encre noire.

Quant Rosa reçut cette lettre, elle faillit s'évanouir de joie ; elle mit la main sur son cœur pour en comprimer les battements et tressaillit d'aise en reconnaissant l'écriture ferme de Michel.

Elle déchira l'enveloppe d'un mouvement fébrile et devora plutôt qu'elle ne lut :

(A suivre). A. SIRVEN ET A. SIEGEL.

valeur du sol : et voilà pourquoi le cadastre primitivement établi sur ces principes, malgré ses imperfections forcées aujourd'hui et la nécessité impérieuse de le réviser, peut encore en cette matière fournir des bases d'impôt moins défectueuses que les évaluations qui nous ont été soumises. — Nous ne critiquons pas le travail de l'administration qui est irréprochable au point de vue technique ; mais nous pensons que les données qui ont été fournies à l'administration ont faussé ce travail dans une proportion assez importante pour qu'il nous soit possible de l'accepter comme base de sous-répartition.

En définitive, ont ajouté les adversaires de la répartition administrative, nous avons été et nous resterons toujours unanimes à convenir que le système de répartition ajouté au répartition a lésé notre arrondissement ; comment pourrions-nous admettre que ce qui nous a paru mauvais pour la répartition entre les arrondissements, put devenir un système meilleur, lorsqu'il s'agit de la répartition entre les communes.

Après quelques paroles de M. Calès en faveur de l'administration, les débats étant épuisés, M. le Président met aux voix le maintien du sous-répartition tel qu'il a été établi l'an dernier pour 1891. On vote par assis et levé.

Le système de répartition obtient 7 voix. M. le Président met ensuite aux voix le système de répartition au prorata des surtaxes. Ce dernier système de répartition obtient quatre voix.

La majorité par sept voix contre quatre est acquise au système de répartition établi en 1891.

Il est à remarquer que M. Poyrichou, qui l'année dernière avait voté pour ce mode de répartition n'avait pu se rendre à la séance.

Ont voté pour : MM. Costes, Coulerc, Valmary, Bru, Cayla, Darnis, Valette.

Ont voté contre : MM. Miranac Perboyre, Veyssy-St-Roch, Monmayou.

A la suite de ce vote, l'ordre du jour suivant est adopté par tous les membres du Conseil :

Le Conseil d'arrondissement regretant que le Conseil Général (ainsi qu'il en avait prié par un vœu émis dans sa séance du 28 juillet 1891) n'ait pas cru devoir examiner de nouveau la question de répartition du dégrèvement foncier entre les trois arrondissements, répartition qu'il estime léser principalement les intérêts de l'arrondissement de Cahors et même ceux de l'arrondissement de Gourdon dans une certaine mesure.

Maintenant le sous-répartition de l'impôt foncier pour 1892 tel qu'il l'avait déjà établi pour 1891 ; attendu que plus il examine comparativement les chiffres du revenu net imposable des communes qui lui ont été soumis l'année dernière, plus il reconnaît qu'il lui est impossible d'en faire une base de répartition approximativement équitable pour ce dégrèvement : il a la conviction qu'en maintenant le dégrèvement proportionnellement au principal des communes, cette répartition est encore la moins défectueuse qu'il puisse établir avec les moyens qui lui sont donnés ; ce qui le conduit à écarter les réclamations des 14 communes, puisque ces communes sont traitées sur le même pied, d'une manière aussi favorable que toutes les autres communes de l'arrondissement ;

Il demande en outre instamment, non la réfection mais simplement la révision du cadastre, qui s'impose comme un acte de haute justice pour permettre d'arriver enfin à la péréquation de l'impôt foncier dont le principe proclamé en 1789, attend encore sa réalisation depuis plus d'un siècle.

On s'occupe ensuite du vœu émis par le Conseil Général auprès du Conseil d'arrondissement à sa séance du 28 juillet 1891 relatif à la commune de Labastide-Marnhac.

Le secrétaire du Conseil d'arrondissement donne lecture du relevé officiel dans la séance du 19 août au Conseil Général en ce qui concerne le chemin vicinal n° 11 dont l'ajournement a encore été voté par cette assemblée sur la proposition de son rapporteur.

Voici cet extrait :

Conseil général. — Séance du 19 août 1891

LABASTIDE-MARNHAC

Chemin vicinal ordinaire n° 11 de la commune de Labastide-Marnhac. — Classement. — Ajournement.

M. Calmeilles, rapporteur de la commission des travaux publics s'exprime ainsi :

Dans sa séance du 8 avril 1891, le Conseil général a ajourné à la présente session l'examen du pourvoi formé par le Conseil municipal de Labastide-Marnhac contre une décision de la commission départementale qui a décidé de surseoir jusqu'à ce que la question de propriété du chemin existant sera tranchée par la juridiction compétente, à l'examen de la question touchant le classement du chemin vicinal ordinaire n° 11 des Andes à la halte des Sept-Ponts, par Raux, territoire de la commune de Labastide-Marnhac.

M. le préfet a joint au dossier :

1° Une délibération par laquelle le Conseil d'arrondissement de Cahors a émis le vœu que le chemin dont il s'agit soit construit le plus tôt possible ;

2° Trois pièces adressées par M. Henras, propriétaire du chemin contesté parmi lesquelles se trouve une lettre de M. Chaufont, avocat à la cour de cassation, faisant connaître que le pourvoi sera jugé à la rentrée des vacances judiciaires.

Notre commission estime, bien que le pourvoi n'ait pas d'effet suspensif, qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la commune, d'ajourner le classement du chemin jusqu'au prononcé du jugement de la cour de cassation.

Monsieur Talou demande la parole et s'exprime ainsi :

Messieurs,

Il me semble que cette question ne devrait pas être ajournée plus longtemps et que le Conseil général devrait aujourd'hui prendre une décision définitive.

La commune de Labastide-Marnhac demande le classement d'un chemin ; la commission départementale a sursis à ce classement parce que la propriété du sol d'une partie du chemin est contestée.

Tout d'abord M. le juge de paix avait maintenu M. Henras en possession ; ensuite le tribunal civil de Cahors déclare au contraire par un jugement très bien motivé, contrairement à l'opinion de M. le juge de paix, que la commune était en possession et il la maintient dans cette possession.

M. Henras s'est pourvu en cassation contre ce jugement et la commission vient dire que, bien que le pourvoi ne soit pas suspensif, il convient quand même de surseoir jusqu'à ce que la cour de cassation aura rendu son arrêt.

La commission reconnaît que le pourvoi n'est pas suspensif et elle suspend quand même sa décision.

Je comprendrais le sursis si la question de propriété était engagée, mais M. Henras ne l'a pas introduite et peut-être il ne l'intentera jamais.

C'est dans ces conditions que vous persisteriez à surseoir. J'espère que le Conseil général prendra une décision ferme en déclarant que le chemin doit être classé et en faisant droit à l'appel formé par la Commune contre la délibération de la Commission départementale.

M. Béral dit que la Commune ayant les fonds nécessaires pour parer à toutes les éventualités, le Conseil devrait décider, malgré l'appel formé, le classement d'un chemin qui est d'une utilité incontestable, non seulement pour les habitants de la Commune de Labastide-Marnhac, mais encore pour les populations de plusieurs communes voisines qui ont demandé par pétition la construction de ce chemin qui leur faciliterait l'accès de la gare des Sept-Ponts.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Conseil, M. le Président met aux voix les conclusions de la Commission qui sont adoptées.

Après cette lecture le Conseil d'arrondissement, à l'unanimité, adopte le vœu suivant :

Attendu qu'il n'y a aucun empêchement légal, ni administratif pour le classement du chemin vicinal n° 11 des Andes à la halte des Sept-Ponts par les Raux, demandé depuis si longtemps par la commune de Labastide-Marnhac ; ainsi que l'a surabondamment établi notre honorable député, M. Léon Talou dans la séance du Conseil général du 19 août 1891, motion soutenue également par notre honorable sénateur M. Béral ; ce que M. le Rapporteur de la commission au Conseil général ne conteste pas et ne saurait contester, mais ce qui ne l'a pas empêché de conclure à l'ajournement du classement dans l'intérêt, dit-il, de la commune ; Attendu qu'il n'a été donné aucune raison plausible de cet intérêt de la commune pour l'ajournement du classement ;

Que tout, au contraire, démontre qu'il est du plus grand intérêt pour cette commune d'être rattachée par une voie directe le plus promptement possible à la halte des Sept-Ponts, ainsi que cela est longuement expliqué dans le vœu formulé à cet égard par le Conseil d'arrondissement dans sa séance du 28 juillet 1891 ;

Attendu encore que la commune de Labastide-Marnhac ravagée cette année à trois reprises différentes par la gelée, la ravine et la grêle aurait trouvé cet hiver dans les travaux engagés pour la construction de ce chemin des ressources pour lutter contre la faim et la misère ;

Pour tous ces motifs, le Conseil d'arrondissement appelle de nouveau l'attention des autorités compétentes sur la situation qui est faite à la commune de Labastide-Marnhac, et renouvelle le vœu du classement et de la construction du chemin vicinal n° 11 dans le plus bref délai possible.

M. Darnis émet ensuite un vœu demandant la construction la plus prochaine possible d'un chemin de fer de Cahors à Moissac auquel s'associent tous les membres du Conseil.

Un membre du Conseil dépose le vœu suivant relatif à la chasse :

Le Conseil d'arrondissement considérant qu'il est de toute nécessité, dans l'intérêt de la conservation du gibier, de réprimer d'une manière énergique le braconnage sous toutes les formes, émet le vœu que les pouvoirs publics réglementent la matière par de nouvelles dispositions législatives. — Adopté.

Le Conseil d'arrondissement termine la séance en approuvant les états de sous-répartition des portes et fenêtres qui lui sont présentés, et en donnant acte à M. le Préfet du dépôt des états de la contribution personnelle-mobilière.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance et déclare la session close.

ACCIDENTS

Mardi soir, vers 8 h., le sieur Liauzot, marchand ambulant, rue de la Liberté, revenait en voiture de la foire de Lalbenque.

A Hautesserre, la voiture est montée sur un tas de pierres cassées et a versé. Les nommés Delmas et Balazet ont été précipités à terre et n'ont eu aucun mal.

La nommée Françoise Boris, épouse Delmas, propriétaire à Caillac, se rendait, hier matin, en voiture au marché. Son cheval marchait au petit trot, lorsque arrivée dans la rue de la Liberté, une jeune fille est venue, malgré les cris de la femme Delmas, heurter le cheval et a été renversée. Transportée chez M. Magot, pharmacien, celui-ci constata qu'elle avait reçu à la jambe droite une contusion sans gravité. Mme Delmas a reconduit l'imprudente à son domicile.

MORDU PAR CHIEN

Mardi, vers 2 heures du soir, le jeune B... P..., dont les parents habitent rue du Lycée, a été mordu par le chien du décroqueur nommé Poissonier.

L'animal a été reconnu sain par M. Pagès, vétérinaire municipal.

CONTRAVENTION

Une contravention a été relevée contre un loueur de voitures de la rue de l'Université, pour avoir laissé stationner dans la rue pendant la nuit une voiture non éclairée.

LES RAISINS

Bien que les vendanges soient loin d'être encore en pleine activité dans notre région, les premiers raisins à vendange ont fait leur apparition sur le marché de notre ville.

Le raisin dit auxerrois s'est vendu 0 fr. 35 le kilogramme ; les autres cépages valaient de 0 fr. 25 à 0 fr. 30 le kilogramme.

Nous devons ajouter que ces cours ne sont sans doute pas définitifs, et que, dans une quinzaine de jours, c'est-à-dire au moment où les raisins seront plus abondants, les prix s'établiront d'une manière plus fixe.

Souillac

Voici la liste des récompenses accordées au concours de vignobles qui vient d'avoir lieu :

Médaille d'or : MM. le marquis de Cardaillac, au château de la Trayne, commune de Pinsac ; de Nucé, docteur-médecin, de Souillac ; Rouquayrol-Delair, propriétaire à Cieurac, commune de Lanzac.

Médaille d'argent : Mme veuve Darnal, propriétaire, de Souillac ; MM. Chastrusse, propriétaire, de Souillac ; Verne, propriétaire, de Pinsac. — Médaille de bronze : MM. Marc Lhomont, propriétaire à Cieurac, commune de Lanzac. — Médaille de vermeil : M. Salgues, de Bétaillé, pour son exposition de greffes faites par le système dont il est l'inventeur. — Primes en espèces : MM. Antoine Lual, ancien serviteur de M. Cardaillac, 20 fr. ; Lavielle, ancien serviteur de M. Rouquayrol-Delair, 10 fr. ; Jean Lajugie, serviteur de Mme veuve Darnal, 15 fr.

Instrument destinés au traitement des vignes ou au greffage. — Médaille d'argent : M. Depeyre, constructeur, de Cahors, pour son pulvérisateur.

Médaille de bronze : M. Traversat, constructeur à Souillac, pour son pulvérisateur. — Médaille d'argent : MM. Aliès, pour sa pince à greffer au bouchon ; Laurier, vérificateur de la culture des tabacs à Souillac, pour son emporte-pièce et mode de suspension du tabac ; Brunelle, distillateur, de Souillac, pour son eau de noix.

Exposition d'ensemble (collocations). — Médaille de vermeil : MM. Bruel, de Souillac ; de Cardaillac, de la Trayne ; Chastrusse, de Souillac ; Mme Darnal, de Souillac ; Fangeron, de Souillac ; de Nucé, de Souillac ; Rouquayrol-Delair, de Cieurac. — Médaille d'argent : MM. Baldy, chapelier, de Souillac ; Jean Borie, de Souillac ; Claret, de Souillac ; Lamouroux, de Souillac ; Lery, de Souillac ; Mazet de Souillac ; Nuville, de Souillac ; Palisse, de Lanzac ; Ramet, de Lanzac ; Rodes, de Périllac ; Saint-Chamand, de Belmont ; Péchayran, vétérinaire, de Souillac ; Izac, de Périllac. — Médaille de bronze : MM. Arly, au Roc ; Baldy, de Salviac ; Bernard Bizac, de Souillac ; Delsol, de Lacapelle ; Delmas, de Pinsac ; Jacques Delpech, de Souillac ; Lacoste, de Souillac ; Vernet, de Pinsac. — Rappel de médaille-prime : M. Iscard, de Souillac.

Pépiniéristes-horticulteurs. — Médaille d'argent grand module : M. Bessières, de Souillac. — Médaille d'argent : MM. Cubaynes, de Cahors ; Jaurbert, de Sarlat. — Médaille de bronze : M. Sicard, de Périllac.

Objets divers. — Médaille d'argent : MM. Géraud Massoulié, de Souillac ; Ernest Pémezat, à Eymet ; Sauhière, de Lanzac. — Médaille de bronze : MM. Bergerol, de Blazy ; Besserve, de Meyronne ; Mispoulet, de Loupiac ; Rol, de Chabournat ; Saint-Jean-Conty, de Blazy ; Jean Faurel, de Lagrèze ; Pomarel, de Souillac ; Laval, marchand de bois, de Souillac.

Les trois médailles d'or ont été offertes par le Comité d'études contre le phylloxéra de Cahors, M. Osmin Bruel, de Souillac, et Julien Vialat, de Souillac.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1fr.50

Thédillac

Par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 1891, l'école communale de Thédillac a été laïcisée.

Cazals

Dimanche a eu lieu à Cazals l'élection du maire et de l'adjoint de cette commune.

M. Louis Vidille a été élu maire et M. Adolphe Lagarde adjoint.

Cambes

Le nommé Théodore Massilève, âgé de trente-quatre ans, propriétaire au chef-lieu de la commune, allait, avec sa charrette attelée d'un cheval très vicieux et réputé comme tel, chercher des fagots dans une pièce de terre dite la Fontette. Il suivait le nouveau chemin en construction de Cambes à Boussac, quand le cheval s'emballa et entraîna la charrette dans un talus pierreux. Le malheureux Massilève fut projeté sur un bloc de pierre et eut le crâne fracassé. Il est mort deux heures après sans avoir repris connaissance.

Bagnac

La nommée Marie Teilhard, épouse Alléguède, propriétaire au village de la Darasse, près Bagnac, était seule dans la maison. Elle committ l'imprudence de se rapprocher un peu trop du foyer, et ses vêtements prirent feu. La pauvre vieille enveloppée de flammes, courut dans l'étable à cochons.

Des voisins accoururent et éteignirent le feu. Mais les brûlures étaient tellement profondes qu'elle est morte dans la même journée en proie à des douleurs atroces.

Gourdon

Notre dernière foire contrariée par celle qui se tenait le même jour à Saint-Julien (Dordogne), n'a pas été aussi belle que les précédentes, malgré le beau temps qu'il faisait ce jour-là.

Le marché aux grains était cependant bien approvisionné. Voici les affaires qui se sont traitées en céréales :

Blé (1<sup>re</sup> qualité). — 40 hectolitres se sont vendus au prix moyen de 20 fr. par hect. Blé (2<sup>e</sup> qualité). — 32 hect. vendus au prix moyen de 19 fr. 40 l'hect. Seigle. — 15 hect. vendus 13 fr. l'hect. Maïs. — 10 hect. vendus au prix moyen de 13 fr. 50 l'hect. Pommes de terre. — 20 hect. vendus au prix moyen de 3 fr. l'hect.

Le marché aux bestiaux était assez bien approvisionné, mais il s'est traité peu d'affaires, pour la raison que nous citons plus haut.

Beaucoup de volaille vendue au prix moyen de 0 fr. 50 la livre. Les œufs 0 fr. 80 la douzaine.

Espalion

Le vignoble espalonnais. — La récolte vinicole est loin de s'annoncer comme on la souhaiterait. Dans la vallée d'Espalion, on voit beaucoup de vignes presque entièrement dépourvues de feuilles, tandis que leurs raisins sont encore tout à fait verts. C'est l'œuvre du mildew.

Les propriétaires qui ont sulfaté assez tôt et souvent, auront seuls une récolte passable ; ceux qui n'ont sulfaté qu'une ou deux fois, ne feront que de la mauvaise piquette ; ceux qui n'ont pas sulfaté du tout, ne feront ni vin ni piquette et ne vendront même pas.

Comme toujours, ce sont les petits propriétaires qui ont négligé, malgré tous les avis, les opérations du sulfatage, et ce sont eux malheureusement qui ne tireront rien de leurs vignes.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 4 OCTOBRE  
de 4 heures à 5 heures du soir  
(Allées Fénélon)

Salut lointain (pas redoublé)	Doring.
Gavotte Stéphanie	Czibulka.
La Czarine (mazurka)	L. Panne.
Thérèse (valse)	Gungl.
Dani-Dan (quadrille arabe)	Luce.

BULETIN FINANCIER

du 30 septembre 1891

Aujourd'hui a eu lieu la réponse des primes. Les réalisations ont continué et la bourse s'en est ressentie. Les marchés de Londres et de Berlin ne sont pas brillants. On dit que la souscription à l'emprunt Russe ne sera pas directement ouverte en Allemagne. On craint les reports un peu chers et c'est à cela surtout qu'on doit attribuer la légère réaction plutôt qu'à des nouvelles qui ont besoin de confirmation.

Le 3/0/0 est à 96,02, il y a eu du reste peu de variations.

Le nouveau finit à 94,80.

Les actions de nos grandes Sociétés de crédit sont lourdes, le Foncier est à 1270. Les porteurs des anciennes communales 1875 ont tout intérêt à souscrire au nouvel emprunt. Ils peuvent en effet échanger un titre qui a épuisé sa marge à la hausse contre un nouveau titre auquel est assuré une plus-value.

La Banque de Paris est lourde à 778,75. Le crédit Lyonnais cote 805.

Les fonds étrangers sont assez offerts. L'Italien suivant les fluctuations de nos rendes est à 96 37 1/2, la rente extérieure est lourde.

En Banque, la tendance des valeurs minières continue à n'être pas brillante. Ce marché est influencé par Londres.

L'algérien est à 188,75. L'action explosif Fortis se négocie à 60. Peu d'affaires du reste sur le marché libre.

ORIFLAMME PRODUITS SUPERIEURS D'ECLAIRAGE AURORE En Bidons de cinq Litres Chez tous Détaillants HUILE COLZA EXTRA n° 1 LAMPES et VEILLEUSES. PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR

**POUR VOUS EN PRÉSERVER**

Pour vous préserver de bien des maladies, nous ne saurions trop vous répéter : ayez cerveau, estomac et ventre libres. Pour cela, recourez aux **Pilules Giequel**, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Elles vous préserveront des maux de tête, du manque d'appétit, des maux d'estomac, des migraines, des congestions. Elles empêcheront maladies du cœur, du foie, hydropisie, paralysie. Dans toute les pharmacies vous trouverez les **Pilules Giequel** à 1 fr. 50 la boîte.

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**

SOUSCRIPTION A UN MILLION d'Obligations Communales de 400 fr. 3 % AVEC LOTS

REMBOURSABLES EN 75 ANS  
**PRIX D'ÉMISSION 380 FR.**

PAYABLES : 20 fr. en souscrivant; 20 fr. à la répartition (du 10 au 15 novembre) et le surplus par versements de 50 fr. de six mois en six mois.

**6 TIRAGES PAR AN** comprenant chacun 1 lot de 100,000 fr. et 22 autres lots

ON SOUSCRIT LE **MARDI 6 OCTOBRE**

A PARIS : au Crédit Foncier de France; à la Banque de Dépôts et Comptes Courants; à la Banque d'Escompte de Paris; à la Banque de Paris et des Pays-Bas; à la Compagnie Foncière de France; au Comptoir National d'Escompte; au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie; au Crédit Lyonnais; à la Société de Crédit Industriel et Commercial; à la Société Générale.

DANS LES DÉPARTEMENTS : Chez MM. les Trésoriers Payeurs Généraux; Chez MM. les Receveurs Partic. des Finances. ou dans les Succursales des Sociétés ci-dessus.

A L'ÉTRANGER : Dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés. Pour les détails voir le prospectus ou l'affiche.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**ÉTUDE**  
de M<sup>e</sup> ESPÉRET, avoué, rue de la Liberté, n° 11

**VENTE**

A SUITE DE  
**Saisie Immobilière**

Fixée au **mercredi quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-onze**, à midi précis à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Bouscary, huissier à Saint-Géry, en date du vingt-huit juillet dernier, enregistré, dénoncé par exploit du ministère du même huissier et du ministère de Jean Lacassagne, huissier à Montauban, le premier en date du trente juillet et le second en date du trois août, dernier enregistrés, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors ainsi que les exploits de dénonciations le huit août dernier, volume 142 numéros 11, 12, et 13.

Il a été procédé, à la requête de Rey, Paulin, cordonnier, domicilié aux Masseries, commune de Saint-Géry, lequel a constitué M<sup>e</sup> Espéret, pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant.

Sur la tête et au préjudice de Anne Célerié, sans profession, domiciliée aux Masseries, commune de Saint-Géry, mais demeurant à Montauban, faubourg Gavarrat, rue Caraka, numéro 33.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> Espéret, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis, a été déposé au greffe du

tribunal civil de Cahors pour y être tenu à la disposition du public.

A l'audience du mardi vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, audience des vacations, le tribunal donnant acte à M<sup>e</sup> Espéret, avoué, de la lecture et publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication au mercredi quatre novembre prochain.

**DÉSIGNATION**

DES  
**IMMEUBLES A VENDRE**

Article premier

Un pré au lieu dit pièce Grande, commune de Saint-Géry, formant le numéro 850 P section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ quatre-vingt-huit centiares.

Article deux

Une terre au même lieu, commune et section, numéro 851 P, de contenance environ cinq ares quatre-vingt-cinq centiares.

Ces articles sont portés sur la tête du requérant.

**MISES A PRIX**

Les biens ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, ci..... **10 fr.**

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,  
Signé : ESPÉRET.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-onze F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

**AUDOUARD**

Ex-Professeur de  
**PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS**

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE  
Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN-DENTISTE A BRIVE**

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

**DENTS & DENTIERS**

De tous systèmes et à tous les prix

**PRIX MODÉRÉS**

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire  
**FACILITÉ DE PAIEMENT**

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

**Journal des demoiselles**

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

GRANDS MAGASINS DU  
**LOUVRE**  
PARIS

**EXPOSITION GÉNÉRALE DES NOUVEAUTÉS D'HIVER**

Les Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédient franco et gratis leurs collections complètes d'échantillons de tous les tissus, ainsi que leurs Catalogues de modes, devis, renseignements, etc.; il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie à M. le Directeur des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

**EXPÉDITIONS**

Toutes les commandes de 25 fr. et au-dessus (sauf pour les lits, meubles), sont expédiées franco de port pour toute la France et l'Alsace-Lorraine.

AUCUNE AGENCE NI SUCCURSALE

EXPOSITION

CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

**HONORÉ**  
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77  
**Photographe**  
CAHORS

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,  
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,  
HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES  
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LEHORMAND, Médecin-Spécialiste  
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires  
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuits par correspondance.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récomposée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
ou en 25 séries à 70 centimes  
ne reviendra qu'à 18 fr. 75  
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires  
à un prix spécial à BAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la liv. édit.

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes  
115 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes avec carte colorée

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**École de Notariat de Toulouse**

DIRECTION : Rue des Lois, 32

PROFESSEURS :

Cours théoriques : M. GUIRAUDUE, Docteur en droit, ancien Notaire, Avocat.  
Cours d'actes et d'application : M. CHAYROU, ancien Principal clerc de Notaire, à Paris.  
Cours d'Enregistrement : M. NOUBLET, ancien Receveur de l'Enregistrement et des Domaines.  
Cours de liquidation (le jeudi matin) : M. CHAYROU.

Ouverture des Cours : le lundi 2 novembre 1891

L'enseignement complet dure une année. — Les cours sont de 4 heures par jour et ont lieu le matin de 8 à 10 h., et le soir de 4 à 6 h. — Autant que possible, les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 octobre. La circulaire et le programme de l'enseignement sont envoyés à toute personne qui en fait la demande à M. Chayrou, Directeur de l'École de Notariat, rue des Lois, 32, Toulouse.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

**ÉCOLE DE NOTARIAT**

ENREGISTREMENT & HYPOTHÈQUES  
DE TOULOUSE

Fondée sur l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Directeur : M. CLÉRI MALIGE  
5, Rue du Sénéchal, 5

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain

NOTA. — Les heures des cours sont établies de manière à permettre aux élèves de travailler dans les études de notaires pour faire leur stage, et d'assister aux cours de la Faculté de Droit.

Les élèves qui désireront être admis, sont priés d'en donner avis au directeur. Les parents reçoivent chaque mois les notes méritées par leurs enfants.